



Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations
Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève

WG UPR 22 – Libye
Intervention de la Belgique
Date : 13 mai 2015

Monsieur le Président,

La Belgique souhaite exprimer sa solidarité avec le peuple libyen qui est confronté à des violences et des conflits, déstabilisant encore plus la société libyenne déjà fragile. La Belgique est fortement préoccupée par les violations des droits de l'homme commises par toutes les parties impliquées dans le conflit. Ma délégation s'inquiète particulièrement de la situation précaire des défenseurs des droits de l'homme que les différents belligérants prennent pour cible.

A la lumière de ces violations des droits de l'homme et afin de prévenir l'impunité, la Belgique recommande au gouvernement libyen:

R1. De veiller à ce que tous les responsables des violations des droits de l'homme soient poursuivis en justice, en conformité avec les standards internationaux, en particulier le droit à un procès équitable.

R2. De ratifier le Statut de Rome sur la Cour pénale internationale et l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour.

Malgré les graves défis de sécurité auxquels le gouvernement libyen doit actuellement faire face, la Belgique, conformément à sa position constante, estime que la peine de mort n'est pas une réponse appropriée. Ma délégation regrette notamment que le gouvernement libyen n'a pas encore établi un moratoire sur les exécutions, pourtant une recommandation acceptée par la Libye lors du premier examen. La Belgique recommande ainsi au gouvernement libyen:

R3. D'abolir la peine de mort et, dans une étape intermédiaire, d'adopter un moratoire immédiat sur les exécutions.

Je vous remercie Monsieur le Président.